

ACIDUL

—

Réponse à la consultation au sujet du rapport préliminaire intitulé
« Etude et propositions d'organisation du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire (Ecole de médecine et de biologie) »

Monsieur le directeur du CHUV,

L'Association du Corps intermédiaire et des Doctorant-e-s de l'Université de Lausanne (ACIDUL) est l'association représentative du corps intermédiaire, et à ce titre l'interlocutrice privilégiée des instances académiques et politiques en ce qui concerne les problèmes touchant à ce corps. C'est pourquoi nous aimerions marquer notre surprise de ne pas avoir été consultés à propos du rapport susmentionné, alors même que les projets qu'il contient laissent entrevoir une réforme radicale de la gouvernance d'une partie de l'Université, réforme qui touchera assurément la situation du corps intermédiaire dans son ensemble. Nous nous permettons donc de vous faire part de nos commentaires sur ce projet bien que n'ayant pas été officiellement invités à le faire.

ACIDUL n'est pas opposée a priori à un rapprochement entre l'enseignement et la recherche en médecine et le CHUV. Néanmoins, les conditions proposées dans le document sont telles que ce projet est absolument inacceptable en l'état. Nous détaillons ci-dessous les points qui motivent notre opposition, du point de vue du corps intermédiaire de l'UNIL.

1. Une présidence forte

Notre première réserve face à ce projet porte sur la figure du (de la ?) président(e). La présidence ainsi proposée est toute puissante, prend l'essentiel des décisions et surtout n'est tempérée par aucun « corps intermédiaire » (au sens de Montesquieu) qui pourrait venir signaler, voire empêcher, de mauvaises décisions. En effet, la sur-concentration du pouvoir aux mains d'un seul est la préfiguration indubitable d'erreurs de gestion catastrophique. D'autant plus lorsque cette personne est censée être un « leader en dehors de toutes contraintes » plutôt qu'un gestionnaire.

Visiblement, il s'agit de se calquer sur le modèle présidentiel des EPF, au moment même où ce modèle montre cruellement ses limites à Zürich. Au contraire, à notre avis, rien n'empêche que la présidence de l'EBM, pour tout ce qui touche aux questions académiques (plans d'études, nominations, etc.) soit fonctionnellement similaire aux décanats des autres facultés de l'UNIL. C'est-à-dire notamment, soumise au contrôle d'un Conseil de Faculté (cf. pt. 3) au sens de la LUL.

2. Service public ou entreprise ?

On peut se demander, en second lieu, à la lecture de ce document, si l'objectif de la création de cette EBM est bien le service public de l'enseignement supérieur et de la santé ou s'il s'agit de créer une entreprise « compétitive » sur un marché mondial ? Autant nous pouvons apporter notre soutien à la volonté d'excellence incarnée par le projet, autant il nous semble hors de propos de sacrifier ce qui fait la spécificité de l'Université (son fonctionnement relativement démocratique, la participation des divers corps concernés, etc.) à une idéologie managériale inspirée de l'entreprise privée.

3. Quelle participation, pour quelle université ?

A aucun moment dans le projet présenté n'apparaît la moindre mention de l'idée de participation dans la « gouvernance » de l'institution. Cela n'est guère étonnant lorsque l'on constate qu'aucun corps, autre que professoral, n'a été consulté lors de l'élaboration de ce projet. Contrairement à ce que certains croient et font croire, la participation des différents corps à l'Université n'est pas un « susurre » donné pour calmer le prurit contestataire des étudiant·e·s ou assistant·e·s, mais est la condition éprouvée du succès de décision concertées (donc optimales) et de leur mise en oeuvre efficace.

L'élaboration de plans d'études sans la participation du corps intermédiaire, ou même des étudiant·e·s, nous semble relever d'une conception plus que datée de l'organisation académique.

4. Une gestion unique du personnel ?

Au vu de l'unification prévue des procédures de gestion du personnel, on se demande évidemment comment les particularités des différents secteurs de la future institution. En effet, on ne gère pas de la même manière la carrière et les ressources d'une infirmière, d'un cadre médical ou d'un assistant-doctorant en biologie. Nous craignons que les bénéfices qui faisaient jusqu'à maintenant office de palliatif aux médiocres salaires du corps intermédiaire académique (relative liberté d'organisation, pression sur les résultats acceptable, liberté académique de choix de la recherche) soient progressivement réduits au nom de l'égalité de traitement entre employés de l'institution, sans évidemment que les salaires suivent la même voie.

5. La recherche fondamentale en biologie, parente pauvre ?

Notre dernière inquiétude concerne finalement le statut de la biologie dans ce Léviathan moderne que semble être l'EBM. Si les synergies entre certains domaines de la biologie, et certains secteurs de la médecine sont évidentes, ce n'est pas le cas pour tous. On peut se demander dans quelle mesure une poignée de chercheurs/-euses en biologie pourront se sentir à l'aise face à l'énorme ensemble de la médecine. Cette situation de minorité sera renforcée en période de restriction budgétaire, par exemple, lorsque des choix devront être faits. Et l'absence totale de participation prévue par le projet n'incite pas non plus à l'optimisme. On peut finalement se demander, puisque la mission se service public de la santé devrait être prépondérante, si un « académique » issu de ces disciplines pourrait jamais accéder à la présidence de cet ensemble ?

De façon plus préoccupante, on se demande si la voie qui est ainsi tracée ne signe pas la mort de la recherche fondamentale, qui serait remplacée peu à peu par des recherches appliquées et translationnelles, plus facilement génératrices de contrats avec l'industrie. On se doit ici de rappeler que si l'on veut faire de la recherche appliquée ou translationnelle, il faut avoir des découvertes fondamentales à appliquer ou à « translater ». Or, dans le présent projet, on ne voit guère ce qui pourrait garantir le futur des disciplines fondamentales, pauvres par définition.

Lausanne, le 6 mars 2007